

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 9 février 2026 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 9880 et 9882, rue Saint-Urbain, lequel est érigé sur le lot 1 487 829 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait l'installation d'une clôture en cour avant d'une hauteur maximale de 2 mètres, excédant la limite prescrite de 0,90 mètre par le Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 6 janvier 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert